



Vendre auto vice cache ou pas ?

Par **franck**, le **16/07/2011** à **14:43**

Bonjour, j'ai acheter une 207 cc en belgique a 13500€, je l'ai immatriculer en France tout est ok, sauf quand mon beau frère (carrossier) l'a vu il a regarder sous la voiture et a remarque des trace d'accident. Les réparation sont faites mais de façon rapide, bidouillage ou rafistoler. Quand on regarde la voiture on ne remarque rien d'anormale. rnMa question est la suivante : puis je la vendre sans parler de l'accident ? Les longeront ne sons pas toucher, c'était juste la tôle. elle est de 11/2010. Merci

Par **mimi493**, le **16/07/2011** à **15:33**

Ce n'est pas le problème de l'accident, ce sont les réparations mal faites qui sont le problème. Si vous les cachez, il y a vice caché

Par **franck**, le **16/07/2011** à **15:35**

les réparations .. c'est juste que c'est pas soignée ... par exemple au lieu de changer le par-choc ils l'ont mastique ...

Par **mimi493**, le **16/07/2011** à **16:01**

Vous devez donc l'indiquer par écrit et vous devez avoir la preuve de l'avoir indiqué, donc un

